

Assurance dentaire obligatoire ?

NON

le 10 février

www.non-assurance-dentaire-obligatoire.ch

Communiqué de presse : création du comité genevois pour le NON à une assurance dentaire obligatoire

Genève, le 14 janvier 2019

A Genève, un large front se rassemble et s'oppose à l'introduction d'une assurance dentaire obligatoire

Le 10 février prochain, les Genevois seront appelés à se prononcer sur l'initiative 160 « Pour le remboursement des soins dentaires ». Cette initiative exige que l'Etat mette en place une assurance obligatoire pour les soins dentaires de base. Son financement passerait par une ponction sur les salaires des actifs et par les impôts pour les jeunes et les retraités.

A Genève, un comité de campagne s'est constitué entre les partis de la droite et du centre, les représentants de diverses organisations économiques et des associations de médecins-dentistes afin de dire NON à une assurance dentaire obligatoire.

Cette assurance dentaire obligatoire serait payée par un prélèvement paritaire sur les salaires (proche de 1% selon les initiants, source : rapport du Conseil d'Etat – IN 160-A, p. 3). Sur un salaire mensuel médian de 7'000 francs, cela représente 840 francs prélevés chaque année, soit une somme importante qui alourdira le budget des Genevois. La classe moyenne passera donc à la caisse. Par ailleurs, l'initiative prévoit aussi que les soins dentaires des retraités AVS et des jeunes de moins de 18 ans soient pris en charge par la « politique sanitaire cantonale », autrement dit par les impôts payés en majorité par les personnes physiques. La classe moyenne sera donc doublement ponctionnée pour payer **cette assurance très coûteuse**. De plus, au vu de l'évolution démographique, ces coûts risquent de prendre l'ascenseur, ce qui se répercutera sur les finances des Genevois.

Cette assurance dentaire ne couvrirait que les soins de base. Cela signifie concrètement que les frais esthétiques, les implants dentaires, les couronnes où les frais d'orthodontie plus complexe ne seront pas pris en charge. C'est donc **une initiative trompeuse** car elle ne couvrira que la base des prestations et les Genevois devraient tout de même passer à la caisse !

Cette initiative est **mal ciblée** car les Genevois à revenu modeste bénéficient déjà d'aides de l'Etat pour leurs soins dentaires de base. Les jeunes sont principalement pris en charge dans le cadre de l'école (éducation à la santé dentaire et un contrôle annuel gratuit). Jusqu'à 18 ans, les jeunes ont la possibilité de bénéficier de soins dentaires spécialisés et de qualité à des tarifs adaptés aux conditions sociales des familles. Quant aux personnes de 65 ans et plus au bénéfice de prestations complémentaires, leurs frais médicaux sont pris en charge

Assurance dentaire obligatoire ?

NON

Le 10 février

www.non-assurance-dentaire-obligatoire.ch

jusqu'à concurrence de 25'000 francs pour une personne seule et 50'000 francs pour un couple.

Pour les médecins-dentistes, le postulat des initiants qui établit un lien de causalité entre un taux élevé de renoncement aux soins dentaires et les coûts de traitements dentaires élevés est erroné. Le pourcentage de la population qui consulte annuellement l'hygiéniste et le dentiste est en constante augmentation. Le taux de carie a également baissé, ce qui démontre que la prophylaxie et les soins sont bien suivis dans le canton. De plus, avec cette initiative, le libre choix du traitement disparaîtra, ce qui est à l'opposé de la liberté que les patients et les praticiens connaissent aujourd'hui.

Aux yeux des membres du comité, il aurait été plus opportun d'insister sur le ciblage des aides à l'image de la prévention, notamment chez les jeunes, ce qui n'est pas le cas de cette initiative.

Le Comité « NON à une assurance dentaire obligatoire » vous invite à rejeter le 10 février prochain cette initiative qu'il juge onéreuse, injuste pour les actifs, trompeuse et mal ciblée.

Personnes de contact:

PLR :

- Mme Audrey Covo, Secrétaire générale du PLR Genève :
audrey.covo@plr-ge.ch, +41 22 818 42 42

PDC :

- M. Nicolas Fournier, Secrétaire général du PDC Genève :
nicolas.fournier@pdc-ge.ch, +41 76 679 02 21

UDC :

- M. Eric Bertinat, Secrétaire général de l'UDC Genève :
eric.bertinat@gmail.com, +41 76 391 25 03

AMDG/SSO :

- Mme Martine Riesen, Association des médecins-dentistes de Genève (AMDG) :
martine.riesen@bluewin.ch, +41 22 346 76 73
- M. Hrvoje Jambrec, Association des médecins-dentistes (AMDG) :
hjambrec@bluewin.ch, +41 22 312 04 16
- M. Olivier Marmy, Société suisse des médecins-dentistes (SSO) :
olivier.marmy@sso.ch, +41 21 331 40 00

Coordination de la campagne « Non à une assurance dentaire obligatoire » :

- M. Yannic Forney, yannic.forney@fer-ge.ch, +41 79 176 85 92